

Qui fait quoi en santé au travail ?

Renforcer la communication avec le médecin du travail et l'équipe du service de prévention et de santé au travail peut contribuer à améliorer le parcours de prise en charge globale de votre patient, salarié ou en emploi.

Travailler ensemble (médecin traitant/médecin du travail) permet également de gagner du temps au bénéfice de la qualité de vie de votre patient.

1 Quand orienter vers le médecin du travail ou prendre contact avec le médecin du travail ?

Votre patient présente des signes évocateurs de facteurs de risques liés aux conditions ou au poste de travail comme une douleur articulaire, une pathologie du coude par exemple.

La santé de votre patient est susceptible d'avoir un **impact sur le maintien en emploi**.

Par exemple :

- Un patient présente une blessure qui engendra une incapacité.
- Un patient a un cancer ou une pathologie chronique évolutive.

Votre patient est enceinte. Dès le début de grossesse des adaptations de poste sont souvent à faire comme le travail de nuit ou l'exposition à des produits chimiques.

2

Quelles sont les missions du service de prévention et de santé au travail ?

En prévention primaire : accompagne les entreprises et des salariés dans l'évaluation de leurs risques professionnels pour éviter l'altération de la santé des salariés.

En prévention secondaire : accompagnement des entreprises et des salariés dans l'aménagement des postes de travail ou lors de reclassement à la suite de pathologies. Les actions sont menées en collaboration avec différents partenaires : médecin traitant, service social, Cap emploi...

3

Modalités d'intervention du Service de Prévention et de Santé au Travail :

Suivi médical individuel au travers des visites d'embauche, des visites de reprise (après arrêt de travail), des visites périodiques (dont la fréquence est adaptée aux risques professionnels), des visites occasionnelles à la demande du salarié ou de l'employeur, des visites de pré reprises à la demande du salarié, du médecin traitant, du médecin conseil ou du médecin du travail.

Actions en milieu de travail : visite de chantier, étude de poste, étude ergonomique, mesures d'empoussièrement, sensibilisation sur les risques professionnels... Le médecin s'appuie aussi sur les compétences d'une équipe pluridisciplinaire (ergonome, toxicologue, psychologue...)

Le saviez-vous ?

Le salarié peut être vu à tout moment par le service de prévention et de santé au travail même pendant un arrêt maladie pour toute question relative au travail afin d'intervenir le plus précocement possible dans la perspective d'une reprise d'activité

Les professions libérales, les autoentrepreneurs, les chefs d'entreprise peuvent bénéficier d'une offre de service de la part des services de prévention et de santé au travail.

4

Comment contacter le médecin du travail ?

Toutes les coordonnées sont disponibles avec ce QR code en fonction du lieu de travail.

